

PROCES-VERBAL / CONSEIL SYNDICAL

Date : Mardi 10 février 2026 (18h00-20h00)

Lieu : PONTCHATEAU (44) > salle de la Boule d'Or

Collectivité	Délégués titulaires			Délégués suppléants		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CAP ATLANTIQUE	DAVID Joseph		X	BERCEGEAY Robin		X
	Yannick DANIEL		X	GARAND Annabelle		X
	COUE Roger		X	<i>Non désigné</i>		
	MABIT Pascal		X	<i>Non désigné</i>		
	Gwenaëlle MORVAN	X		<i>Non désigné</i>		
CC ESTUAIRE ET SILLON	GUILLE Daniel		X	MALLE Isabelle		X
	CORBEL Patrick		X	PRODEAU Pascal	X	
	GUYON Roger		X	CERCLE Yannick		X
	LECOMTE Daniel	X	X	BOUCHEREL Dominique		X
	COUTELLER Hélène	X		SYLVESTRE Jean-Michel		X
	MENAGER Stéphane		X	CAILLON Xavier		X
CC PAYS DE PONTCHATEAU ST-GILDAS-DES-BOIS	GUIHENEUF Alain	X		VAILLANT Marie-Claire		X
	CHÂTEAU Daniel		X	RENOULT Antoine	X	
	MOISAN David		X	DAUSQUE Fabrice		X
	BOURDIN Jacques	X		LEGENTILHOMME Hugues		X
	PATE-PONDAVEN Véronique		X	FRUNEAU Judicaël		X
	DEMARTY Olivier	X		LEMESTRE Laurette	X	
	LE CHEVILLER Didier		X	LADURELLE Franck		X

	MEREL Stéphane		X	RENAUT Eliane	X	
	FAUCHER Lydia		X	LE MAGUERESSE Sophie		X
CC REGION DE BLAIN	Jacques POUGET		X	Emmanuel VAN BRACKEL		X
CARENE	PROVOST Éric	X		Christophe COTTA		X
	BARBIN Michel	X		HAUMONT Dominique		X
	ALLANIC Jean-Paul	X		CAZIN Fabien		X
	ROULAND Denis	X		Claude AUFORT		X
	CHENEAU François		X	Cédric DUVAL	X	
	Thierry NOGUET		X	Bruno CHARTIER	X	
	COCHY Jacques		X	MAHE Alain	X	
	MOURGUES Dominique	X		LE COADOU Laurence	X	
	PAPIN Dominique	X		Philippe FREOUR		X
	GUIHARD Christian	X		Joël LEGOFF		X
	GEFFROY Alain	X		Jean-Pierre LECROM		X

	Représentant titulaire			Représentant suppléant		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CSGBM	PLOUVIER Bertrand		X			

TOTAL PRESENTS (titulaires + suppléants + associés) = 22
TOTAL VOTANTS (titulaires ou suppléants) = 21

Le 10 février 2026, le Conseil syndical du SBVB s'est réuni sur convocation de son président Éric PROVOST.

→ *Intervention préalable des représentants du personnel du SBVB (Mme Caroline AUDRAIN et M. Emmanuel HERAULT) :*

Monsieur Eric PROVOST propose de démarrer la réunion par une intervention de deux agents du SBVB, **Mme Caroline AUDRAIN** et **M. Emmanuel HERAULT**, représentant le personnel au titre de la réflexion sur un rapprochement entre le SBVB et le PnrB. Il précise que ce sujet n'est pas à l'ordre du jour et relève d'un futur débat politique mais propose aux agents de lire le courrier qu'ils lui ont fait parvenir aujourd'hui, afin qu'ils puissent exprimer leurs inquiétudes. **Monsieur Emmanuel HERAULT** introduit en expliquant que les agents du SBVB souhaitent simplement informer l'ensemble des élus du SBVB de leurs réflexions et de leurs inquiétudes mais n'attendent bien sûr pas de débat sur ce sujet.

Lecture du courrier par Mme Caroline AUDRAIN (cf. pièce jointe)

Monsieur Eric PROVOST souhaite préciser que ce projet de rapprochement entre les 2 structures reste aujourd'hui à l'état de réflexion, qu'il n'y a bien sûr rien d'acté d'avance, et rappelle les objectifs de l'étude. Il indique que 3 scénarios sont pré-fléchés parmi lesquels un statu quo avec éventuellement un projet de conventionnement entre les 2 structures. Par ailleurs, il précise que le calendrier doit permettre au futur cabinet retenu d'avancer sur les 1ères phases de l'étude et de fournir aux nouveaux élus désignés des éléments leur permettant d'engager le débat politique. Par ailleurs, il précise les articulations entre les démarches de révision de la Charte du PnrB à l'horizon 2029 et le projet de Parc naturel régional de l'Estuaire à une échéance plus lointaine (sous 8 à 10 ans).

Monsieur Eric PROVOST précise que les agents du SBVB posent globalement les bonnes questions (compétence GEMAPI, périmètre cohérent, etc.) mais que celles-ci devront être discutées au cours d'un futur débat politique. Néanmoins, il confirme rester disponible pour un échange avec les agents du SBVB dans les prochaines semaines (début mars 2026) et propose aux élus qui le souhaiteront d'y participer.

→ **Désignation d'un secrétaire de séance** : Mme Gwenaëlle MORVAN

Ordre du jour :

- 1 – Validation du procès-verbal du conseil syndical du 9 décembre 2025
- 2 – Approbation du compte financier unique 2025
- 3 – Affectation du résultat 2025
- 4 – Approbation des participations statutaires 2026
- 5 – Approbation du budget primitif 2026
- 6 – Approbation du principe de la fongibilité des crédits pour l'exercice budgétaire 2026
- 7 – Arrachage manuel saisonnier de la jussie : recrutement des agents et fixation des indices de rémunérations
- 8 – Gestion hydraulique : point sur la situation à la date du 10/02/2026 et point d'étape de la démarche d'élaboration du projet de règlement d'eau
- 9 – Approbation du bilan du CTeau 2020-2025, orientations stratégiques et calendrier prévisionnel de l'accord de territoire 2027-2032

Informations :

- Divers
- Agenda

1 – Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 9 décembre 2025

Il est proposé au conseil syndical d'approuver le procès-verbal du conseil syndical du mardi 9 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité

2 – Approbation du compte financier unique 2025

Il est donné lecture du compte financier unique 2025 :

Dépenses de fonctionnement 2025	:	1 436 567,47 €
Recettes de fonctionnement 2025	:	1 638 946,40 €
Dépenses d'investissement 2025	:	1 602 414,33 €
Recettes d'investissement 2025	:	1 010 869,46 €
Résultat de fonctionnement 2025	:	+ 202 378,93 €
Résultat d'investissement 2025	:	- 591 544,87 €
Résultat cumulé 2025	:	- 389 165,94 €
Différences Restes à réaliser	:	+ 248 018,27 €
Résultat global cumulé excédent/déficit 2025	:	- 141 147,67 €

Monsieur Eric PROVOST, président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Alain GUIHENEUF pour le vote du compte financier unique.

Le compte financier unique 2025 est adopté à l'unanimité.

3 – Affectation du résultat 2025

Le Président informe le conseil Syndical qu'il y a lieu, dans le cadre de la comptabilité M57 d'affecter le résultat de fonctionnement 2025, soit + 202 378,93 €.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2025, pour la somme de + 202 378,93 €, en section d'investissement au compte 1068.

Adopté à l'unanimité

4 – Approbation des participations statutaires 2026

Les participations des 5 EPCI, membres statutaires, sont établies selon la clé de répartition suivante :

- 1/3 – superficie des EPCI dans le bassin versant (BV),
- 1/3 – potentiel fiscal des EPCI localisé dans le BV (au prorata de la population DGF et de la surface sur le BV)
- 1/3 – population DGF des EPCI au prorata de la surface de l'EPCI sur le bassin versant

Le montant de la contribution des membres est actualisé annuellement par délibération du comité syndical selon les derniers chiffres connus. Le montant des participations financières 2026 a été fixé à 1 280 000 € comme en 2025, en concertation avec les EPCI membres statutaires.

Répartitions (% et montants € TTC) des participations statutaires des membres du SBVB	2024		2025		2026	
	Répartition*	Montant TTC	Répartition*	Montant TTC	Répartition*	Montant TTC
CAP Atlantique La Baule-Guérande Agglo	10.65%	129 944 €	10.74%	137 431 €	10.80%	138 261 €
Pays de Blain Communauté	2.19%	26 664 €	2.18%	27 863 €	2.17%	27 783 €
CC Pays de Pontchâteau St-Gildas-des-Bois	20.38%	248 676 €	20.40%	261 161 €	20.41%	261 295 €
Saint-Nazaire Agglo	56.19%	685 623 €	56.09%	717 920 €	55.94%	715 980 €
CC Estuaire et Sillon	10.59%	129 192 €	10.60%	135 625 €	10.63%	136 682 €
TOTAL	100%	1 220 000 €	100%	1 280 000 €	100%	1 280 000 €

Répartition* : taux arrondi

Il est proposé au comité syndical d'approuver les participations statutaires 2026.

Adopté à l'unanimité

5 – Approbation du budget primitif 2026

Le Président présente le projet de budget primitif 2026 au Conseil Syndical qui s'équilibre de la façon suivante :

Dépenses de Fonctionnement :	1 748 222,78 €
Recettes de Fonctionnement :	1 748 222,78 €
Dépenses d'Investissement :	1 325 144,87 €
Recettes d'Investissement :	1 325 144,87 €

Adopté à l'unanimité

6 – Approbation du principe de la fongibilité des crédits pour l'exercice budgétaire 2026

Le conseil syndical du SBVB a approuvé par délibération du 10 octobre 2023 le passage au référentiel M57. A ce titre, le principe de fongibilité des crédits a été instauré en tant que mesure d'assouplissement sur le plan budgétaire. Il fixe la possibilité de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% (article L.5217-10-6 du CGCT).

Monsieur le Président propose au conseil syndical du SBVB d'approuver le principe de la fongibilité des crédits pour l'exercice budgétaire 2026.

Adopté à l'unanimité

7 – Arrachage manuel saisonnier de la jussie : recrutement des agents et fixation des indices de rémunérations

La saison d'arrachage manuel de la jussie se déroulera en juin et en juillet :

- Du 1er juin au 31 juillet 2026
- 8 agents en juin et en juillet (1 équipe de 4 agents dont 1 chef d'équipe/encadrant)

Le budget prévisionnel est estimé à 25 000 € TTC, opération financée grâce au Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) des Pays de la Loire.

Monsieur le Président propose de créer 8 postes d'agents saisonniers de catégorie C (contractuel) et de fixer les indices de rémunération correspondants (saisonniers - IR = 371 / Encadrant - IR = 382).

Adopté à l'unanimité

8 – Gestion hydraulique : point sur la situation à la date du 10/02/2026 et point d'étape de la démarche d'élaboration du projet de règlement d'eau

Un point sur les niveaux d'eau est réalisé à la date du 10/02/2026 en revenant sur plusieurs éléments :

- Augmentation importante des niveaux d'eau liée aux importantes précipitations depuis la mi-janvier (plus de 200 mm)
- Evacuations maximales
- Vigilance recommandée compte tenu des prévisions météo (+/- 30 mm à 3 jours, +/- 50-60 mm à 10 jours, soit potentiellement une augmentation de 7 à 10 cm des niveaux d'eau en Brière
- Communes de l'aval sensibilisées et accompagnement possible par le SBVB incitant à déclencher les PCS et toutes démarches préventives (tournée des maisons/habitants concernés par le risque, réunion préalable, etc.)

Les différents points abordés et les conclusions du comité de pilotage du projet de règlement d'eau du 2 janvier dernier sont présentés :

- Bilan Gestion Hydraulique 2025
- Suivis et démarche d'évaluation (impacts + et -) : travail à consolider, concertation souhaitée et recherche active de financements à mener
- Phase d'instruction réglementaire : PAC (incidences Natura 2000, consultation du public puis arrêté préfectoral)
- Point d'étape différentes démarches : Schéma directeur marais, AT 2027-2032, Stratégie régionale élevage, FNADT 2026

Le SBVB conserve sa feuille de route initiale validée en juin 2025 et proposera notamment une visite de terrain le vendredi 13 février prochain.

Discussion :

Monsieur Eric PROVOST rappelle que de nombreux départements en France sont en vigilance et incite toutes les communes du territoire à se préparer que ce soit pour une élévation des niveaux d'eau dans les zones de marais ou pour tous débordements de cours d'eau ou de réseaux.

Monsieur Denis ROULAND précise que la commune de Trignac a activé son plan communal de sauvegarde et s'attend à ce que plusieurs maisons soient touchées dans les prochains jours.

Monsieur Eric PROVOST rappelle que le projet de règlement d'eau constitue depuis l'été dernier la feuille de route du SBVB. Néanmoins, il rappelle qu'il contient à la fois la notion de cotes objectifs et de cotes subies (liées aux aléas climatiques, en été comme en hiver, à l'image de la météo actuelle). **Monsieur Eric PROVOST** indique que l'arrêté préfectoral devrait être publié avant la fin de l'année 2026, document opposable mais avec pour le gestionnaire (SBVB) une obligation de moyens (et non de résultats), rappelant par ailleurs qu'à l'avenir les aléas météo devraient se succéder (en été comme en hiver).

9 – Approbation du bilan du CTeau 2020-2025, orientations stratégiques et calendrier prévisionnel de l'accord de territoire 2027-2032

Le comité de pilotage du CTeau 2020-2025 a validé le bilan du CTeau lors de sa réunion du 15 octobre 2025. Un bilan synthétique du CTeau est présenté comprenant :

- Le bilan de la gouvernance et de l'animation du CTeau
- Une analyse de la pertinence des actions du CTeau
- Une analyse de la cohérence des actions du CTeau
- Une analyse de l'efficience et de l'efficacité des actions du CTeau

Un bilan quantitatif est aussi présenté avec les linéaires/quantités réalisés par actions ainsi que les montants financiers réalisés. Un bilan financier complet sera réalisé et stabilisé dans les prochaines semaines lorsque l'ensemble des actions du CTeau sera terminé.

Actions	Quantitatif	Montant € TTC
Curage des canaux de marais + fascinage berges	30 kms	1 126 217 €
Dragage GBM Coûts de fonctionnement environ 100 000 €/an	11 kms	307 619 € (Maintenance)
Travaux de désenvasement de l'exutoire de la Taillée	1300 heures	176 800 € (acquisition)
Lutte RAE	180 000 individus	714 789 €
Arrachage jussie	550 kms / 290 T.	333 824 €
Entretien, restauration et optimisation ouvrages	-	1 012 201 €
Travaux cours d'eau	53 kms	2 233 405.44 €
Restauration bocage	23 kms	166 000 €

→ Reconquête de la qualité de l'eau : suivis qualité de l'eau/pollutions, animations/diagnostics agricoles

→ Communication, Sensibilisation, Pédagogie : 80 interventions / 10 000 personnes

→ Gestion quantitative : Mise en place sondes et système d'alerte (82 000 €), projet de règlement d'eau, modélisation hydraulique BV (66 000 €), étude exutoires BV (10 000 €), instrumentation/relation nappe/rivière (60 000 €)

Le SBVB a retenu le bureau d'études HydroConcept pour la phase de programmation du futur Accord de Territoire 2027-2032. Cette phase sera programmée en 4 temps :

- Orientations stratégiques (avant les élections municipales)
- Stratégie 2027-2032
- Feuille de route et autorisations environnementales
- Programme d'actions

Le COTECH du 2 février 2026 a validé l'étape technique des orientations stratégiques avec :

- La définition d'un linéaire de prospections des cours d'eau et une approche écosystémique (Lit majeur et bassin versant), sur la base de l'historique des données et des refus exprimés par les agriculteurs
- Une analyse cartographique des éléments du paysage (bocage)
- L'élaboration d'un programme « Marais » avec l'intégration de la réflexion « schéma directeur de gestion des canaux de marais » (analyse critique), et par ailleurs une analyse de l'interaction BV-Estuaire (ADAPTO +)
- L'élaboration d'un programme « qualité de l'eau » (intégration étude QE), « quantité d'eau » et communication, sensibilisation, pédagogie

Le Programme EAU 2027-2032 sera décliné en deux contrats de 3 ans (accords de territoire multithématiques 2027-2029 et 2030-2032).

En parallèle, un travail de rétrospective (2020-2025) et de prospective financière (2026-2029) sera réalisé durant l'année 2026 grâce à l'accompagnement du Conseiller aux Décideurs Locaux du Trésor Public de Pontchâteau (et éventuellement par un consultant extérieur).

Les nouveaux élus désignés après les élections municipales se saisiront des différents éléments pour travailler sur la stratégie finale puis sur le nouveau programme pluriannuel 2027-2032.

Discussion :

Monsieur Alain GEFROY rappelle la nécessité de se questionner aussi à l'avenir sur l'entretien et la valorisation du bocage. Monsieur Eric PROVOST précise qu'il y aura un gros travail à mener sur l'accompagnement des communes au titre du risque inondations et de la prise en compte des enjeux eau et urbanisme.

Monsieur le Président propose d'approuver le bilan du CTeau 2020-2025 et les orientations stratégiques de l'Accord de Territoire 2027-2032.

Adopté à l'unanimité.

Informations :

→ Divers

- **Retour sur les portes ouvertes du SBVB du samedi 7 février 2026 :** Monsieur Eric PROVOST indique que le SBVB rencontre actuellement les différents Présidents ou Présidents des EPCI du bassin versant, membres statutaires du SBVB. Les premiers rendez-vous confirment notamment que le niveau de participation financière ne devrait pas augmenter les prochaines années. Ces rendez-vous permettent également d'échanger et de recenser les attentes respectives en vue du futur AT 2027-2032.

→ Agenda

- **Vendredi 10 avril 2026 :** Visite du bassin versant à destination des élus et des agents des collectivités du bassin versant

Le secrétaire de séance,
Mme Gwenaëlle MORVAN



Le Président,
M. Éric PROVOST

